



COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 3 MAI 2019 APPROUVE  
LE DIVIDENDE DE 0,50 € PAR ACTION ET LE TRANSFERT DE LA COTATION DES  
TITRES LANSON-BCC D'EURONEXT PARIS VERS EURONEXT GROWTH**

**Reims, vendredi 3 mai 2019, 17h45** - L'Assemblée Générale de LANSON-BCC s'est tenue ce jour à Épernay, chez Champagne Lanson.

**Toutes les résolutions ont été adoptées.** L'Assemblée Générale a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2018, et a fixé le montant du **dividende** au titre de l'exercice 2018 à 0,50 € par action. La date de détachement de ce dividende est fixée au 8 mai 2019. Sa **mise en paiement** sera effectuée le **10 mai 2019**.

L'Assemblée Générale a également approuvé le projet de **transfert de la cotation des titres** du Groupe LANSON-BCC du marché réglementé d'Euronext Paris compartiment C vers Euronext Growth, et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'engager la procédure auprès d'Euronext.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 3 mai 2019 a décidé de mettre en œuvre ce transfert. Sous réserve de l'accord d'Euronext, la cotation de la société sur Euronext Growth s'effectuera dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Le Groupe LANSON-BCC est coté en bourse depuis 1996. Son admission sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de deux mois.

Compte tenu de l'alourdissement constant de la réglementation qui s'impose aux sociétés cotées sur le marché réglementé Euronext et des coûts supplémentaires que cela génère, le Conseil d'administration considère que le transfert sur Euronext Growth donnera au Groupe LANSON-BCC un accès à un marché plus approprié à sa taille. Ce transfert de cotation lui permettra de contenir certaines contraintes réglementaires et les coûts y afférents. Par ailleurs, la liquidité du titre sera conservée.

**Principales conséquences du projet de transfert de la cotation** (liste non exhaustive)

Conformément à la réglementation en vigueur, LANSON-BCC rappelle aux actionnaires et au public certaines conséquences d'un tel transfert :

- Protection des actionnaires minoritaires :
  - la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
  - par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
  - cependant, conformément aux dispositions légales, LANSON-BCC restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

- Information financière périodique :
  - allongement à 4 mois suivant la clôture du semestre des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période.
  - libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

Concernant ces deux points, LANSON-BCC maintient aujourd'hui ses pratiques précédentes et donc continue en particulier à appliquer le référentiel comptable IFRS.

- Information permanente :

LANSON-BCC entend continuer de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément au règlement européen sur les abus de marché (règlement MAR). Les dispositions de ce dernier resteront également pleinement applicables à LANSON-BCC notamment en matière de déclaration des transferts sur titres des dirigeants.

### Calendrier indicatif de transfert de la cotation (sous réserve de l'accord d'Euronext)

- 27 mars 2019 : Information au public relative au projet de demande d'admission (1<sup>er</sup> communiqué de presse)
- 3 mai 2019 : Tenue de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire
- 3 mai 2019 : Information relative à la décision définitive de transfert (2<sup>nd</sup> communiqué de presse)
- Semaine du 6 mai 2019 : Demande de radiation des titres du marché Euronext et demande de leur admission sur Euronext Growth
- A compter du 3 juillet 2019 : Admission sur Euronext Growth.

<p><b>LANSON-BCC est un groupe composé de huit Maisons productrices de vins de Champagne, créé et dirigé par des familles champenoises.</b> Il réunit des Maisons de qualité, reconnues pour la typicité de leurs vins et bénéficiant d'une précieuse complémentarité de leurs clientèles. L'assemblage de savoir-faire ancestraux et de moyens techniques les plus modernes, d'autonomies créatrices et de synergies rationnelles, permet à chacune de ses Maisons de développer ses performances et d'assurer ainsi la pérennité du Groupe LANSON-BCC.</p>	<p>Euronext compartiment B Isin : FR0004027068 Mnemo: LAN Reuters : LAN.PA Bloomberg : LAN:FP Indices : CAC All Shares, CAC Consumer Goods, EnterNext PEA-PME 150</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Champagne Lanson</b>, prestigieuse Maison fondée en 1760, Reims, distribué à 80% à l'international.</li> <li>• <b>Champagne Chanoine Frères</b>, Maison fondée en 1730, Reims, vins destinés principalement à la grande distribution européenne (marque Chanoine), surtout connu pour sa Cuvée <b>Tsarine</b>.</li> </ul>	<p>Eligible PEA-PME (décret d'application du 5 mars 2014)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Champagne Boizel</b>, Maison fondée en 1834, Epernay, spécialiste de la vente à distance en France (B to C), distribué dans le secteur traditionnel à l'international.</li> <li>• <b>Champagne De Venoge</b>, Maison fondée en 1837, Epernay, vendu en distribution sélective, en particulier sa gamme <b>Princes</b> et sa grande Cuvée <b>Louis XV</b>.</li> <li>• <b>Champagne Besserat de Bellefon</b>, Maison fondée en 1843, Epernay, distribuée en réseaux traditionnels (restauration, cavistes), avec notamment la <b>Cuvée des Moines</b>.</li> <li>• <b>Champagne Philipponnat</b>, Maison fondée en 1910, Mareuil sur Aÿ, propriétaire du fameux <b>Clos des Goisses</b>, dont les vins se trouvent uniquement en distribution sélective ainsi que dans la belle restauration mondiale.</li> <li>• <b>Maison Burtin</b>, Epernay, fournisseur de la grande distribution européenne en MDD et également producteur du Champagne Alfred Rothschild.</li> <li>• <b>Champagne Alexandre Bonnet</b>, Les Riceys, propriétaire d'un vaste vignoble et dont les vins sont commercialisés en secteurs traditionnels.</li> </ul> <p><a href="http://www.lanson-bcc.com">www.lanson-bcc.com</a></p>	<p><b>LANSON-BCC</b> Nicolas Roulleaux Dugage Tél. : +33 3 26 78 50 00 investisseurs@lansonbcc.com actionnaires@lansonbcc.com</p> <p><b>CALYPTUS</b> Cyril Combe Tél. : +33 1 53 65 68 68 <a href="mailto:cyril.combe@calyptus.net">cyril.combe@calyptus.net</a></p>